



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 26 février 2025

PV n° 28 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Sandra Escacq, Raphaël Moll, Hassen El Habach, Abdel Lasmak, Jean Verlaine.

Absents excusés : Gaël André.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 & U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Sandra Escacq – 06.75.48.93.72

U12/U13 : Abdel Lasmak – 06.47.00.95.88 & Hassen El Habach – 07.87.87.38.69

U15 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U17 & U19 : Jean Verlaine – 07.86.28.35.30

Informations générales

Rassemblements féminins U7/U9/U11

Le prochain rassemblement aura lieu le samedi 15 mars à 14h au SU Agen.

U6/U7

Plateaux 4^{ème} phase :

Les 3 plateaux de la 4^{ème} phase seront publiés d'ici 2 semaines et se dérouleront aux dates suivantes :

- Plateau n° 8 : 15/03
- Plateau n° 9 : 29/03
- Plateau n° 10 : 12/04

U8/U9

Plateaux 4^{ème} phase :

Les 3 plateaux de la 4^{ème} phase seront publiés d'ici 2 semaines et se dérouleront aux dates suivantes :

- Plateau n° 11 : 22/03
- Plateau n° 12 : 05/04
- Plateau n° 13 : 12/04

U10/U11

Plateaux 3^{ème} phase :

La Commission a procédé ce jour à l'élaboration des groupes pour la 3^{ème} phase en 3 niveaux et selon les résultats de la 2^{ème} phase.

Les calendriers de chaque groupe seront publiés la semaine prochaine. La 1^{ère} journée se déroulera le samedi 15/03.

NIVEAU 1	
POULE A	POULE B
CASTELMORON 1	AS PASSAGE FC 1
CONFLUENT/USPF 1	AS PASSAGE FC 2
EBBE 1	CASSENEUIL 2
EBBE 2	GONTAUD 1
MARMANDE 1	MARCELLUS 1
PENNE SAINT-SYLVESTRE 1	SU AGEN 1
SU AGEN 2	SU AGEN 3
TONNEINS 1	VILLENEUVE 1

NIVEAU 2		
POULE C	POULE D	POULE E
ASSA 1	BIAS 1	AGEN RC 1
CASTELJALOUX 1	CASSENEUIL 1	BIAS 2
LE MAS 1	FUMEL 1	EBBE 3
LE MAS 2	PENNE SAINT-SYLVESTRE 2	NERAC 1
MARCELLUS 2	PENNE SAINT-SYLVESTRE 3	NERAC 2
MARMANDE 2	SAINT-COLOMB 1	ROQUEFORT 1
MIRAMONT 1	SAINTE-LIVRADE 1	SU AGEN 4
USVP 1	VILLENEUVE 2	SU AGEN 6

NIVEAU 3			
POULE F	POULE G	POULE H	POULE I
ASSA 2	BIAS 3	CASTELMORON 2	AS PASSAGE FC 3
CASTELJALOUX 2	CASSENEUIL 3	CONFLUENT/USPF 2	AS PASSAGE FC 4
CAUMONT/FOURQUES 1	CASTILLONNES 1	CONFLUENT/USPF 3	ASTAFFORT 1
GONTAUD 2	DAUSSE 1	FCPA 1	EBBE 4
MARMANDE 3	MONFLANQUIN 1	FCPA 2	EBBE 5
MIRAMONT 2	MONFLANQUIN 2	LAUGNAC 1	LAROQUE 1
SAINTE-BAZEILLE 1	VILLENEUVE 3	SAINTE-LIVRADE 2	OS AGENAIS 1
USPV 2	EXEMPT	TONNEINS 2	SU AGEN 5

Challenge Futsal Fétis-Lahitte :

La finale départementale du Challenge Futsal Fétis-Lahitte s'est déroulée samedi 22/02 au gymnase Lomet d'Agen.

A l'issue de cette finale, ce sont les clubs du SU Agen et de l'entente Boé Bon-Encontre qui représenteront le District lors de la finale régionale le samedi 3 mai à Langon.

Classement final :

Pos.	Equipes	Points	BP	BC	GA
1	SU Agen 1	20	6	0	6
2	EBBE 1	17	8	3	5
3	AS Passage FC 1	16	7	4	3
4	Confluent/USPF 1	15	10	6	4
5	FC Villeneuve 1	14	6	2	4
6	Penne Saint-Sylvestre 1	14	8	5	3
7	Castelmoron 1	13	6	7	-1
8	Gontaud 1	12	3	3	0
9	Bias 1	11	4	5	-1
10	Miramont 1	10	4	6	-2
11	Marcellus 1	10	3	7	-4
12	Casteljaloux 1	5	1	18	-17

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Forfaits :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule B :

Courriel de l'AS Miramont Lavergne informant du forfait général de son équipe 2. La Commission enregistre le forfait général de cette équipe, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier. Les résultats des rencontres déjà jouées par cette équipe sont annulés. Amende pour forfait général au club de l'AS Miramont Lavergne.

Festival U13 :

Résultats du 1^{er} tour (rattrapage) :

GROUPE H		Points	GA
LIEU : LAROQUE			
1	AS PASSAGE FC 1	7	3
2	LAROQUE 1	5	2
3	CASTELMORON 1	4	0
4	FUMEL 1	0	-5

Reprogrammation de matchs :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule C :

Le match n° 53109644 Monbahus / JSVL 4 prévu le 01/03 est reprogrammé au samedi 8 mars à 13h30.

Litiges :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule F :

Match n° 53109827 OS Agenais 1 / FCPA 4 du 20/02 :

Courriels des clubs de l'OS Agenais et du FCPA concernant des incidents hors rencontre : la Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Forfaits :

U15 Promotion Honneur Volkswagen Faurie :

Match n° 53091130 JSVL 3 / OS Agenais 1 du 22/02 : forfait de l'OS Agenais 1 (1^{er} forfait).
JSVL 3 : 3 points, 3 buts ; OS Agenais 1 : -1 point, 0 but. Amende pour forfait au club de l'OS Agenais.

U15 District Volkswagen Faurie :

Match n° 53086512 Sainte-Bazeille-USVP 1 / Monflanquin 1 du 22/02 : forfait de Sainte-Bazeille-USVP 1 (1^{er} forfait).
Sainte-Bazeille-USVP 1 : -1 point, 0 but ; Monflanquin 1 : 3 points, 3 buts. Amende pour forfait au club de Sainte-Bazeille-USVP.

Litiges :

U15 Promotion Honneur Volkswagen Faurie :

Match n° 53091131 OS AGENAIS 1 / FC NERAC 1 du 15/02/25 : Réclamation d'après match du club de FC NERAC.

Après étude des pièces au dossier,
Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant la réclamation d'après match du FC NERAC effectuée par courriel le lundi 17 février 2025 à 6h00 et portant sur la qualification des joueurs n° 1 et n° 14 de l'OS AGENAIS susceptibles d'avoir évolué sous une fausse identité.

Sur la forme :

Juge la réclamation d'après match régulièrement posée conformément aux dispositions de l'article 187 des Règlements Généraux de la FFF.

Sur le fond :

Considérant que la Commission a sollicité l'arbitre de la rencontre en lui présentant les licences des 2 joueurs de l'OS AGENAIS incriminés afin qu'il confirme ou infirme leur présence sur le terrain avec les n° 1 et 14,

Considérant que l'arbitre de la rencontre certifie sur l'honneur par courriel en date du vendredi 21 février à 12h28 que ce sont bien les 2 joueurs inscrits sur la FMI qui ont pris part à la rencontre avec ces numéros de maillots,

Considérant dès lors que le club de l'OS AGENAIS n'a pas commis d'irrégularité sur la qualification et la participation des joueurs ayant pris part à la rencontre en objet,

Par ces motifs,

Confirme le résultat acquis sur le terrain (6-2 en faveur de l'OS Agenais).

U15 District Volkswagen Faurie :

Match n° 53082137 FC FUMEL LIBOS 1 / TONNEINS FC 2 du 22/02/2025 : réserve d'avant match de l'équipe du FC FUMEL LIBOS.

Après étude des pièces au dossier,
Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant les réserves d'avant-match formulées par le dirigeant responsable de l'équipe du FC FUMEL LIBOS portant sur la qualification des joueurs n° 4, 6, 7, 8, 9 et 10 du TONNEINS FC susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure lors du dernier match, celle-ci ne jouant pas le même jour ni le lendemain.

Considérant la réception de la confirmation de ces réserves adressée par le club du FC FUMEL LIBOS en date du lundi 24 février 2025 à 11h06 par courriel,

Sur la forme :

Juge les réserves d'avant-match et leurs confirmations régulièrement posées conformément aux dispositions des articles 142 et 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Sur le fond :

Considérant qu'aux termes de l'article 15, alinéa 2/a des Règlements sportifs du District du Lot-et-Garonne : « *Ne peut participer à un match de championnat Départemental le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.* »,

Considérant que l'équipe supérieure engagée en championnat U14 Régional 2 (TONNEINS FC 1) ne jouait ni le même jour ni le lendemain de la rencontre en objet et qu'il faut donc se référer à la dernière rencontre disputée par cette équipe le samedi 15 février 2025 contre MEDOC ATLANTIQUE FCC 1,

Considérant qu'après comparaison de la feuille de match informatisée de la rencontre TONNEINS FC 1 / MEDOC ATLANTIQUE FCC 1 du 15/02 avec celle de la rencontre en objet, il s'avère que cinq joueurs (Dylan MENDES SANTOS (n° 4), Florian PHILIP (n° 6), Leandro MADEIRA MONTEIRO (n° 7), Riyad KORAICHI (n° 8) et Tiago COUTINHO CORREIA (n° 9) ont effectivement pris part aux deux rencontres,

Considérant dès lors que le club de TONNEINS FC a méconnu les dispositions de l'article 15, alinéa 2/a des Règlements sportifs du District du Lot-et-Garonne,

Considérant qu'aux termes de l'article 171 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, « *En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux règlements fédéraux et relatives à la qualification et/ou la participation des joueurs, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4, le club fautif a match perdu par pénalité si :*

- *soit des réserves ont été formulées conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et elles ont été régulièrement confirmées ;*
- *soit une réclamation a été formulée dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1 ;*
- *soit la Commission compétente s'est saisie de l'infraction, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2.*

2. *Le club adverse ne bénéficie toutefois des points correspondants au gain du match que dans les cas suivants : - s'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et qu'il les avait régulièrement confirmées (...); »,*

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité (0-3, -1 point) à l'équipe de TONNEINS FC 2 pour en attribuer le bénéfice à celle du FC FUMEL LIBOS 1 (3-0, 3 points).

Les droits de confirmation de réserve seront portés au débit du compte du club de TONNEINS FC.

U17

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
FC PORTE D'AQUITAINE	jeudi 1 ^{er} mai 2025	U6/U7 U8/U9	ALVAREZ José : 06 25 40 06 56 @ : 560792@lfna.fr
FC PENNE SAINT-SYLVESTRE	jeudi 8 mai 2025	U10/U11	CONGE Julien : 06 07 34 06 62 @ : 531682@lfna.fr
AF CASSENEUIL	jeudi 8 mai 2025	U10	AZNI Smaïn : 06 52 50 64 19 @ : 549868@lfna.fr
EBBE	jeudi 29 mai 2025	U6/U7 U8/U9	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@lfna.fr
EBBE	samedi 31 mai 2025	U10/U11 U12/U13	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@lfna.fr
US SAINTE-BAZEILLE	dimanche 1 ^{er} juin 2025	U6/U7 U8/U9 U10/U11 U12/U13 U14/U15 à 7	PREVOT Laure : 06 85 90 05 06 @ : 515159@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	samedi 7 juin 2025	U8/U9 U10/U11	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	dimanche 8 juin 2025	U6/U7 U12/U13	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
ASSA PAYS DU DROPT	lundi 9 juin 2025	U15	COMBAUD Clément : 06 72 96 32 01 @ : 540445@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	lundi 9 juin 2025	U17	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
AS LAUGNAC	samedi 14 juin 2025	U6/U7 U8/U9 U10/U11	BARDINA Laurent : 06 13 22 02 73 LACOSTE Marianne : 06 13 99 12 91 @ : 536034@lfna.fr
SU AGEN	samedi 21 juin 2025	U14/U15	FRANCES Nicolas : 07 50 90 68 01 @ : 505841@lfna.fr
AF CASSENEUIL	samedi 21 juin 2025	U6/U7	COESTIER Alain : 06 82 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
AF CASSENEUIL	dimanche 22 juin 2025	U8/U9	COESTIER Alain : 06 82 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
TONNEINS FC	samedi 28 juin 2025	U8/U9 U10/U11	DAUNIS François : 06 72 91 59 16 @ : 518161@lfna.fr

Prochaine réunion le mercredi 05/03/2025.

**Le Président
A. TOURRETTES**